

**Commune de SAINT-GILLES**  
**Collège des Bourgmestre et**  
**Echevins**  
Place Maurice Van Meenen, 39  
**B – 1060 BRUXELLES**

V/Réf : PU2014-44/2855  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.363/s.566  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Rue des Vieillards, 5.  
Transformation et rénovation avec modification de volume.  
*(Dossier traité par Mme I. Ferreira Da Silva)*

En réponse à votre lettre du 4 février 2015, sous référence, reçue le 6 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 25 février 2015.

La demande concerne un petit immeuble de rapport qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Gilles. Le bien fait partie d'un ensemble de 7 maisons à l'origine identiques, conçues entre 1877 et 1879 par les mêmes promoteurs, les frères Antoine. Seuls les n<sup>os</sup> 1, 5 et 7 conserveraient leur enduit d'origine.

Le bien concerné par la présente demande se trouve dans un état de détérioration et d'insalubrité avancé ; de nombreux éléments d'époque ont été abîmés, arrachés ou recouverts (châssis, portes, cheminées, planchers, carrelages, vitres, toiture, corniche,...). La cour a été couverte par différents panneaux (plastique ondulé et bois).

La rénovation vise à restaurer et à remettre en valeur les caractéristiques d'origine, à rendre l'immeuble plus lumineux, à réaménager un petit jardin dans la cour, à rénover les trois appartements actuels et à aménager un studio dans les combles. Le projet prévoit également l'extension arrière au niveau du rez-de-chaussée ainsi que le rehaussement partiel de l'extension au niveau des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages pour y installer des salles de bain. L'espace du 3<sup>ème</sup> étage serait aménagé en studio, éclairé par une seconde rangée de velux en toiture avant. Tous les châssis en aluminium seraient remplacés par des châssis en bois inspirés des menuiseries de l'époque et peints en noir. Les ferronneries et les motifs à fleurs sur le balcon seraient rénovés, la corniche en bois restituée, la porte d'entrée remplacée par une nouvelle porte (recherches en cours).

La CRMS se réjouit de la rénovation approfondie envisagée par les propriétaires. Elle n'émet pas d'objection aux interventions projetées. Elle demande toutefois de se limiter à une seule rangée de fenêtres en toiture avant. En outre, la Commission déconseille fortement les châssis noirs, en contradiction avec le caractère néoclassique du bien et de la rue ; elle demande de respecter l'esthétique néoclassique et d'appliquer une peinture plus claire. S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.